



# **Les Tribunes de l'ANPIHM**

**2025. N 4.**

*Siège Administratif : 6, Square du 8 mai 1945.*

35700 RENNES

*E- mail : [contact@anpihm.org](mailto:contact@anpihm.org)*

*Site : <http://www.anpihm.fr>*

**TRIBUNES PUBLIQUES.**

## **SOMMAIRE**

***Situations de handicap : où va le***

***Gouvernement ?***

***Adhésion et Soutien à l'ANPIHM.***

## **Situations de handicap : où va le Gouvernement ?**

L'année 2025 s'est ouverte sous des auspices bien inquiétants, marqués à l'échelle internationale par les appétits mégalomanes d'apprentis sorciers fragilisant gravement l'équilibre déjà mal assuré d'un Monde en proie à des inégalités endémiques et globalement sous la menace d'un dérèglement climatique de grande ampleur.

Aussi, dans ce contexte planétaire menaçant, marqués à l'échelle nationale par des inégalités qui vont croissantes et qui touchent plus particulièrement les personnes structurellement marginalisées par un système qui rejette à ses confins tous ceux qui ne correspondent pas à la norme productive, il nous faut plus que jamais, non seulement résister à toute une série de remises en cause de droits que l'on croyait acquis, mais aussi et toujours être à l'offensive, car le droit à la vie ne se quémante pas ... il se prend !

Ensemble, nous pouvons progresser sur le chemin tortueux du droit à la vie et au bonheur.

Ne nous en privons pas ! Mais encore faut-il y voir clair, et partant tenter d'y voir clair !

Ainsi donc, que l'on s'en félicite ou qu'on le regrette, le Gouvernement de François Bayrou n'a pas été censuré lors de la présentation de la Loi de finances de l'État ni lors de celle de la Loi de finances de la sécurité sociale. Et la réduction des déficits afin, sinon de réduire la dette de l'État, du moins de ne pas l'aggraver, a conduit essentiellement à une réduction plus importante des dépenses pourtant nécessaires à prévoir qu'à une augmentation des recettes facilement susceptibles d'être perçues.

Il eût été pourtant possible, et souhaitable, d'engager à cette occasion une réforme de l'impôt sur le revenu en multipliant les tranches de manière conséquente afin de répartir plus justement l'effort

annuel de la Nation, notamment en limitant pour les plus fortunés les possibilités « d'optimisation fiscale » qui leur permettent d'échapper à cette contribution citoyenne. Comme il eût été possible, et souhaitable, sachant que l'impôt sur les bénéfices est de 25 % (contre 50 % durant la période 1945/1992 et de 33 % à partir de 1993), de revisiter l'ensemble du dispositif fiscal afin d'y introduire plus de justice et d'égalité sociale, y compris entre les petites entreprises d'une part et les grandes entreprises cotées en Bourse d'autre part, ces dernières n'ayant cessé de bénéficier d'allègements de cotisations sociales, de subventions et autres crédits d'impôts pour le plus grand bonheur de leurs actionnaires !

Que nenni ! Résultat : la Nation est appelée à « faire des efforts » – et bien sûr, « toujours les mêmes » – ce qui signifie que les personnes les plus en difficulté, et notamment les personnes dites handicapées, ne verront pas leur situation sociale s'améliorer tandis que les promesses habituelles de nos gouvernants se perdront une fois de plus dans le flot ininterrompu des termes démagogiques qu'ils maîtrisent à merveille et des dispositifs cache-sexe destinés à masquer l'impéritie des organismes existants !

### **C'est très exactement ce que l'on ressent au lendemain de la tenue du Comité Interministériel du Handicap du 6 mars 2025 !**

Il en est ainsi de l'AAH qui, après la revalorisation de 17,27 € au 1<sup>er</sup> mai 2025, continuera de rester invariablement sous le seuil minimum de pauvreté !

Il en est ainsi de « l'école inclusive » face à une Éducation nationale en grande souffrance en raison d'un manque de moyens (classes surchargées, enseignants non remplacés, encadrement famélique), et dont seuls 20 % des enseignants ont été « formés au handicap » (il serait d'ailleurs plus juste de dire « sensibilisés au handicap »), tandis que le nombre d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap, en tout état de cause non formés et peu payés, ne suit pas l'augmentation du nombre d'élèves dits handicapés accueillis en classe (d'où le fait que de nombreux élèves ne bénéficient que de quelques heures par semaine de scolarisation). Il en est ainsi des dispositifs particuliers, comme les Pôles d'Accompagnement à la Scolarité qui vont remplacer les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (escroquerie sémantique pour désigner le fait que des AESH doivent s'occuper de plusieurs élèves dits handicapés, et non d'un seul) et autres Dispositifs Intégrés, Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation !

Il en est ainsi de « l'Habitat Inclusif » qui se veut être alternatif, et non complémentaire, à l'existence des Établissements d'Accueil Non Médicalisé encore nécessaires pour accompagner des personnes dites handicapées en situation très complexe (leur permettant d'éviter le contexte médicalisé des Foyers d'Accueil Médicalisé, voire des Maisons d'Accueil Spécialisé) ou à l'inverse, à un logement individuel en milieu ordinaire avec un accompagnement financé par une PCH qui reste largement à améliorer (ne serait-ce que pour les salariés du secteur de l'aide à domicile dont le salaire mensuel brut de base reste fixé à par 24,64 € en dessous du SMIC le refus du Gouvernement d'agréer l'avenant salarial à leur convention collective, ce alors même qu'il ne cesse de parler « d'autonomie » et de « citoyenneté » à offrir aux personnes dites handicapées !) !

### **Ces commentaires politiques ont-ils leur place dans le Mouvement associatif des personnes dites handicapées ?**

Non, à l'évidence, si l'on considère que les Associations n'ont de droit à l'existence que si elles n'ont pour but que de pallier les failles d'une société inégalitaire à l'égard de ce qu'elle ne veut voir que comme « un public particulier » vivant une tragédie personnelle et vis-à-vis duquel une solidarité minimum doit être assurée d'un point de vue moral, si ce n'est religieux, « solidarité minimum » ressemblant alors plus à de la « charité chrétienne » (certes respectable en soi) qu'à de « l'égalité républicaine ».

Oui, à l'évidence, dès lors – sauf à vouloir fermer les yeux et continuer à croire que l'on vit dans une société de « bisounours » – que l'on veut bien reconnaître que nous vivons dans une « société de

marché » dans laquelle, par essence, le mercantilisme est roi et fondamentalement prioritaire par rapport à tous les aspects sociaux.

Oui, à l'évidence, dès lors que l'on accepte de prendre en compte, comme une réalité en découlant, les raisons, idéologiques et politiques par nature, qui ont conduit, en 2005 le Gouvernement d'alors à inscrire dans la loi une définition du « handicap » contraire aux premières conclusions des travaux internationaux sur le sujet, en 2018 le Gouvernement du moment à réduire à 20 % (contre 100 % légalement inscrits dans la loi) le nombre de logements accessibles et adaptables neufs à construire via l'article 64 de la Loi Élan, disposition que le Gouvernement actuel se refuse à abroger), en 2025 tout comme depuis 50 ans les gouvernements successifs ont maintenu l'Allocation aux Adultes Handicapés nettement sous le seuil du minimum de pauvreté, tandis que le handicap reste « le premier critère de saisine sur les questions de la discrimination, devant l'origine, l'état de santé, ou le sexe » selon les déclarations de la Défenseure des Droits !

Oui, à l'évidence, dès lors que l'on veut bien considérer que le « handicap » n'est pas un synonyme de « déficience », mais qu'il est toujours de « situations » générées par l'interaction des « facteurs personnels et sociaux » et des « facteurs environnementaux » (pris ici au sens « d'obstacles »).

Oui, à l'évidence, dès lors que l'on veut bien reconnaître que « nous vivons dans une société pilotée depuis plus de 30 ans par la doxa néolibérale érigeant en valeurs suprêmes, l'image, la performance, la vitesse, la productivité, l'employabilité, la compétitivité, la rentabilité, tandis que tous ceux qui ne correspondent pas à ces normes sont renvoyés à ses confins, que ce soit pour des raisons d'altération de santé, réelles ou supposées, de sexe, de couleur de peau, ou de consonances patronymique ».\*

Oui, à l'évidence, à entendre les plus hautes autorités de l'État, elles-mêmes, déclarer que « l'on juge une société à la place qu'elle fait aux personnes handicapées ». Autrement dit, que « les situations de handicap auxquelles sont confrontés des millions de nos concitoyens constituent un révélateur essentiel des injustices générées par une société fondamentalement inégalitaire dont les puissants au faite de la pyramide n'ont d'autres obsessions que de faire prospérer leurs intérêts, la simple évolution de la répartition des richesses produites suffit à s'en convaincre ».

Oui, à l'évidence, « la politique menée depuis plusieurs décennies, que ce soit en termes de fiscalité, de remboursement de soins, de précarité, d'affaiblissement du pouvoir d'achat, de transfert vers les Départements des missions autrefois assumées par l'État sans ajustement préalable des coûts aux besoins, remet en cause le principe de l'égalité entre les citoyens et conduit à affirmer que la doxa économique et politique dominante est sur le point de mettre en pièces l'État républicain »\*.

Oui, à l'évidence, « l'inaccomplissement des principes républicains, accompagné d'un individualisme forcené reposant lui-même sur un productivisme exacerbé, provoque, alimente et maintient les situations de handicap. Quand la solidarité est abaissée, l'égalité martyrisée, et l'accès aux libertés barré, c'est la démocratie qui est bafouée ».\*

Oui, à l'évidence, si l'on veut bien se souvenir de la « Déclaration de Madrid du Forum européen des personnes handicapées » qui, à l'aube des années 2000, insiste sur la nécessité d'abandonner « *l'idée préconçue de la déficience comme seule caractéristique de la personne... pour en revenir à la nécessité d'éliminer les barrières, de réviser les normes sociales, politiques et culturelles, ainsi qu'à la promotion d'un environnement accessible et accueillant* » mais aussi « *l'idée préconçue d'actions économiques et sociales pour le petit nombre... pour en venir à la conception d'un monde pour tous* »!

Oui, à l'évidence, si l'on veut bien analyser le fait qu'« Après s'être focalisé sur le tout institutionnel au point de devenir ségrégatif par la logique de filière qu'il s'est souvent imposé à lui-même, le Mouvement associatif gestionnaire est passé ensuite assez brutalement au « tout domicile » sans la moindre nuance, processus qui s'est accéléré au début du troisième millénaire pour apparaître central dans la loi du 11 février 2005, c'est aussi parce que notre société est entrée « dans l'ère des économies et de la productivité », la revendication déjà ancienne des êtres humains dits handicapés d'être insérés au sein du tissu social, a rejoint la préoccupation tout aussi datée des décideurs politiques de maîtriser la dépense publique !

Oui, à l'évidence, de fait, on mesure bien que les bons sentiments et la compassion n'ont que peu de place dans le combat pour réduire, voire supprimer chaque fois que possible, les situations de handicap vécues par plusieurs millions de nos concitoyens ». \*

Oui, à l'évidence, « car comment décrire et interroger la politique menée en matière de « handicap » en faisant abstraction de la politique générale menée par les gouvernements successifs ? ». \*

Oui, à l'évidence, « car comment agir pour réduire, sinon supprimer, les situations de handicap sans situer ce combat dans une action plus large visant à interroger la société dans laquelle nous vivons collectivement ? ». \*

Oui, à l'évidence, « car comment dégager une perspective globale susceptible de créer un environnement favorable à une politique d'égalité de droits pour les personnes dites handicapées sans interroger l'organisation de notre vie collective, c'est-à-dire la politique en cours, politique au sens de l'élaboration collective de mesures, en principe au service du bien commun ? ». \*

Oui, à l'évidence, et de plus en plus de grandes Associations, y compris gestionnaires, n'hésitent plus à manifester largement dans la rue et, parce que « *le Gouvernement n'a pas entendu les milliers de voix réunies le 10 février dernier partout en France, parce qu'il n'a pas entendu l'appel à l'égalité des droits, à la citoyenneté et à la **construction d'une société où chacune et chacun peut vivre pleinement sans discrimination ni exclusion*** », se contentant de se livrer lors du Comité Interministériel du Handicap du 6 mars à un « *exercice d'inventaire, de suivi de mesures, de reprise de plans en cours et de réformes déjà actées* », ce « *sans budget, sans méthode* » et sans nouveauté sur « *des sujets fondamentaux tels que la compensation et les ressources* », appellent le 15 mai à « *la solidarité de tous les citoyens* » via une nouvelle manifestation sur la voie publique !

Oui, à l'évidence, en acceptant aussi de mesurer que les défilés traditionnels ne suffisent plus à faire plier un gouvernement et que seules les opérations « escargots » et autres blocages de la circulation sont en mesure de le contraindre à ouvrir de sérieuses négociations et non de décliner de vagues promesses pour l'avenir, promesses trop souvent oubliées au fil du temps qui passe !

### **De fait, la question de l'accessibilité du cadre bâti est symptomatique de l'attitude du Gouvernement en ce qu'il vient d'annoncer lors du CIH du 6 mars !**

Souvenons-nous : dans les précédentes publications de l'ANPIHM, nous indiquions qu'au 31 décembre 2024 tous les ERP devaient être accessibles, et ceux qui ne le seraient pas tiendraient au fait qu'une « impossibilité technique » (réduite dans la Loi Élan à une « difficulté technique » !) ne permettrait pas d'atteindre le degré d'accessibilité désirée.

Nous ajoutons que sur les 2 millions d'ERP (nombre estimé par le Gouvernement), 350 000 étaient déclarés accessibles dès 2015, que 700 000 avaient déposé un Agenda D'Accessibilité Programmée (y compris ceux ayant formulé une demande de dérogation pour des raisons techniques ou économiques, ce qui signifie par conséquent qu'ils ne seront jamais accessibles !), et que 950 000 d'entre eux ne sont pas accessibles et ne se sont pas engagés dans le processus des Agendas !

Nous rappelons que lors de la Conférence Nationale du Handicap d'avril 2023, le Président de la République avait annoncé que 300 millions d'euros seraient débloqués sur 5 ans pour aider au financement à hauteur de 50 % des travaux avec un plafond de 20 000 €, sur fonds d'État, via la création d'un Fonds territorial d'accessibilité, en novembre 2023, placé sous la responsabilité des préfets.

Et nous annonçons que « *Charlotte Parmentier Lecoq vient de reconnaître que cette mesure n'a pas permis une accélération des mises en accessibilité des ERP le nécessitant* ».

Eh bien, voilà que sous la responsabilité de la ministre – et, bien entendu, également du Premier ministre – le dossier de presse publié à l'occasion du CIH indique qu'il sera rappelé :

- aux ERP de cinquième catégorie (les petits et moyens commerces) l'existence de ce Fonds territorial de financement,
- aux ERP dépendant des Collectivités Territoriales, l'existence du Fonds de soutien à l'investissement,
- aux ERP relevant de l'État, « la mobilisation des services pour poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments »,
- la possibilité effective de procéder à des sanctions pour les récalcitrants,
- la création d'un « comité de suivi » pour réaffirmer les orientations de la Charte « Pour une société réellement inclusive » cosignée par les principales associations d'élus locaux (sic !) comme « une nouvelle instance de dialogue »,
- et la création « d'une boîte à outils » (sic !) à destination des élus locaux en 2025 « afin d'accompagner les Collectivités dans leur démarche de renforcement de l'accessibilité au sein de leur territoire ».

Aussi, on ne s'étonnera pas que l'UNIOPSS, dont l'ANPIHM est membre depuis le début de son activité médico-sociale à l'aube des années 80 et suivantes, indique à propos de ce CIH qu'il « *vient donc poursuivre la mise en œuvre des mesures annoncées lors de la Conférence Nationale du Handicap de 2023, sans porter d'ambition nouvelle ni fixer de cap pour 2025, alors que les trésoreries des associations sont exsangues, dans un contexte inédit dans la Ve République, où les lois de finances ont tardé à paraître. La question de la tenue d'une prochaine CNH en 2026 mérite alors d'être posée* ».

Et s'il a été annoncé :

- la parution prochaine d'une circulaire visant à indiquer, selon les propos de Charlotte Parmentier Lecoq, que « l'accessibilité ce n'est plus une option, c'est une obligation légale », et partant devrait décliner les modalités d'application, les contrôles à effectuer, et les possibles sanctions à mettre en œuvre,
- la publication d'un rapport d'évaluation de la loi Élan fin mars 2025,
- l'intégration, au répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux, de l'offre de logements accessibles dans le parc social alors qu'il est de notoriété publique depuis des décennies qu'ils ont perdu la trace de leurs logements accessibles et sont incapables d'en dire le nombre et leurs lieux,

Il reste que le manque de moyens des administrations concernées pour effectuer les contrôles sur le terrain d'une part et le maintien de l'article 64 de la loi Élan d'autre part, augurent mal des progrès attendus par les personnes dites handicapées et leurs représentants associatifs !

Un Comité Interministériel du Handicap en présence du Premier ministre et de 15 membres du Gouvernement pour rien ou presque ? À l'évidence !

\*Extraits du Projet Associatif Stratégique de l'ANPIHM publié dans sa Revue 2024.



## Association **N**ationale **P**our l'**I**ntégration des (Personnes) **H**andicapé(e)s **M**oteurs

Présidence : 30, Cours du Parc. Hall B – 21000 DIJON ☎ : 03.80.71.28.91 – E-mail : [contact@anpihm.org](mailto:contact@anpihm.org)

Siège Administratif : 6, Square du 8 mai 1945 – 35700 RENNES ☎ : 02 99 32 28 12

### BULLETIN D'ADHESION ou de SOUTIEN

Mme  Mlle  M \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

(Merci de bien vouloir indiquer votre adresse E mail)

Déclare souscrire une adhésion en qualité de membre actif :

ACTIF (Pers. Hand.) Minimum 25 €

Déclare apporter mon aide en qualité de membre de soutien :

35 €      50 €      75 €      100 €      150 €      200 €

                            

Autre montant : ..... €

Chèque.

Paiement par Virement sur notre compte : BNP - IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 0401 848

*Un reçu fiscal vous sera adressé ouvrant droit à 66 % de réduction sur le montant de votre impôt.*

Date

Signature

A retourner, accompagné de votre règlement : ANPIHM 6, Square du 8 mai 1945. 35700 RENNES ou par e-mail : [contact@anpihm.org](mailto:contact@anpihm.org) si vous réglez par virement.

***Nous avons besoin de vous, merci de votre soutien.***